



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 30 juin 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, André Turgeon et Yess Gacem, directeurs généraux adjoints, M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Boileau, Mike Duggan et François Léveillé.

CE-2021-532*

CESSION EN EMPHYTÉOSE - LOT 6 434 241 DU CADASTRE DU QUÉBEC - AÉROPORT EXÉCUTIF GATINEAU-OTTAWA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa a un besoin important de trouver son autonomie financière et que la Ville de Gatineau souhaite avoir un aéroport performant, rentable et autour duquel il y a une grappe aéronautique florissante;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan de relance de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa de novembre 2015, le conseil d'administration de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa avait identifié la construction de hangars privés comme une priorité dans le but d'attirer de nouveaux locataires et de permettre d'augmenter l'achalandage, la vente de carburant ainsi que l'utilisation des services d'entretien disponibles à l'aéroport;

CONSIDÉRANT QU'après consultation auprès des services, la cession en emphytéose serait la meilleure option pour permettre l'utilisation des terrains à l'intérieur de la clôture de sécurité de l'aéroport aux fins de construction de hangars privés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- la signature de la cession en emphytéose entre la Ville de Gatineau, 10652199 Canada inc. et l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, selon les conditions de la cession en emphytéose et ses annexes jointes aux présentes pour un terme de 60 ans pour la location du lot 6 434 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie 594,4 m² dont le loyer annuel est de 3,25 \$ le mètre carré, qui sera augmenté annuellement au taux de l'IPC de la province de Québec;
- la corporation de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa à effectuer la gestion en bonne et due forme de la cession en emphytéose en s'assurant du respect des termes et conditions de cette dernière annexée à la présente résolution;
- le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2021-533

AUTORISATION DE CANDIDATURES, AJOUT ET RETRAIT D'EMPLACEMENTS, ET MODIFICATIONS DES HEURES PERMISES POUR L'ACTIVITÉ DE CAMIONS DE CUISINE DE RUE POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté le Règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le 26 mai dernier, le comité exécutif a autorisé la candidature de six des neufs exploitants de camions de cuisine de rue et a autorisé un délai pour les trois candidats non retenus pour leur permettre de compléter leurs dossiers dans un délai de trois semaines (CE-2021-415);

CONSIDÉRANT QUE les exploitants de camions de cuisine de rue ont complété leurs dossiers et que le comité de sélection des candidatures a évalué les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-298 du 21 avril 2021, a déterminé 17 emplacements, ainsi que les modalités d'occupation de ceux-ci, pour tenir des activités de cuisine de rue et que toutes modifications, ajouts, ou retrait des emplacements doivent être autorisés par ce comité;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été soumises au Service de l'urbanisme et du développement durable pour autoriser l'ajout d'un emplacement favorisant l'activité de camions de cuisine de rue et d'autoriser le retrait d'un emplacement pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a assoupli les mesures sanitaires et que le Service de l'urbanisme et du développement durable a reçu des demandes pour prolonger les heures d'activité des camions de cuisine de rue :

PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l'émission d'une autorisation aux exploitants de camions de cuisine de rues énumérés ici-bas, sous réserve de corriger les points soulevés par le comité d'analyse :
 - Fritzstone;
 - Chez Wally's;
- l'ajout d'un emplacement dans le stationnement nord du lac Leamy pour permettre l'activité de deux camions de cuisine de rue;
- le retrait de l'emplacement localisé sur la rue Lionel-Émond pour des motifs de sécurité;
- le prolongement des heures d'activité de camions de cuisine de rue de 19 h 30 à 21 h afin de permettre d'améliorer l'expérience de cette activité pour les citoyens et les exploitants.

Adoptée

CE-2021-534

SOUMISSION 2020 SP 069 - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU ET DE PARCOURS SANTÉ - PARCS DU 8-OCTOBRE-1906 ET DES CÈDRES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE BUCKINGHAM - AUDREY BUREAU ET MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la RN Civil/10570389 Canada inc., 90, rue Vincent-Legrès, Gatineau, Québec, J8P 6X1, pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau et d'un parcours santé au parc du 8-October-1906 et d'un parcours santé au parc des Cèdres sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 507 767,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 février 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19008-024-87046	326 949,34 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 2020 - 20-3027 – Parc du 8-October-1906 - Jeux d'eau
18-20016-015-87047	36 109,87 \$	Projets de réaménagement de parcs inclus au PIC - 20-3027 - Jeux d'eau - Parc du 8-October-1906
18-18005-034-87048	63 181,62 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 20-3025 - Parcours santé - Parcs du 8-October-1906 et des Cèdres
18-18005-034-87049	37 418,38 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 20-3025 - Parcours santé - Parcs du 8-October-1906 et des Cèdres
04-13493	22 081,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	22 026,46 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-535

SOUSSION 2021 SP 121 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC ET PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE, SECTEUR LAKEVIEW, PHASES I ET II - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge le contrat à la firme CITEK, s.e.n.c., 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour les projets de « Remplacement de l'aqueduc et prolongement de l'égout sanitaire, phase I et Remplacement de l'aqueduc, phase II » situés dans le secteur d'Aylmer, basés sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant approximatif de 806 310,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 avril 2021, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CITEK, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Remplacement de l'aqueduc et prolongement de l'égout sanitaire - Secteur Lakeview, phases I et II »;
- autorise la firme CITEK, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet « Remplacement de l'aqueduc et prolongement de l'égout sanitaire - Secteur Lakeview, phases I et II »;

- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21008-117-87050	269 801,91 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3059 - Honoraires professionnels - Lakeview phase I
18-21008-118-87051	466 466,65 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 18-3058 - Honoraires professionnels - Lakeview phase II
04-13493	35 064,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	34 976,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-536

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard de l'Amérique-Française, dossier RS-21-164, comme illustré au plan numéro CRO-21-328 du 7 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Boulevard de l'Amérique-Française	Sud	À partir d'un point situé à 54 m à l'ouest de la rue d'Orsay, sur une distance de 28 m vers l'ouest.	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-328 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-537

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA BOURGADE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de la Bourgade, dossier RS-21-167, comme illustré au plan numéro CRO-21-344 du 2 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Bourgade	Ouest	Entre la rue du Campagnard et le boulevard Saint-René Est	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-344 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-538

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE SAINT-ALEXANDRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Alexandre, dossier RS-21-168, comme illustré au plan numéro CRO-21-346 du 2 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue Saint-Alexandre	Sud	À partir de la rue Poirier, sur une distance de 105 m vers l'est	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-346 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-539

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MASSÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Massé, dossier RS-21-174, comme illustré au plan numéro CRO-21-358 du 3 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue Massé	Ouest	À partir de la rue Saint-Alexandre, sur une distance de 20 m vers le nord.	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-358 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-540

ENTENTE À SIGNER ENTRE SERVICES PUBLICS, APPROVISIONNEMENT CANADA ET LA VILLE DE GATINEAU VISANT À ÉTABLIR LES RESPONSABILITÉS CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON DU REFUGE POUR AUTOBUS SUR LA RUE LAURIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QU'une entente s'avère requise afin de répartir les responsabilités entre la Ville de Gatineau, Services publics et Approvisionnement Canada et le gestionnaire des immeubles de la compagnie BGIS Société Immobilière Solutions Globales Intégrées inc. dans le cadre de travaux de réfection de la dalle de béton existante sur la rue Laurier;

CONSIDÉRANT QUE la firme BGIS Société Immobilière Solutions Globales Intégrées inc. est le gestionnaire autorisé du gouvernement fédéral en termes d'immeubles et de projets pour Services publics et Approvisionnement Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit procéder à un appel d'offres public dans le but de mandater une firme d'ingénierie permettant de réaliser les expertises structurales, de préparer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit procéder à un appel d'offres public dans le but de procéder aux travaux de réfection de la dalle de béton du refuge pour autobus de la rue Laurier;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de partager les coûts reliés aux travaux à être exécutés dans une proportion de 50 %;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, après révision, recommande la signature de cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau, Services publics et Approvisionnement Canada visant à établir les responsabilités de chacune des parties, le tout relié aux travaux de réfection de la dalle de béton du refuge pour autobus sur la rue Laurier;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-541

SOUSSION 2020 SP 035 - RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS WOODS, VALPIN ET DES TREMBLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE MASSON-ANGERS - AUDREY BUREAU, JOCELYN BLONDIN ET MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme RN Civil - 10570389 Canada inc., 90, rue Vincent-Legris, Gatineau, Québec, J8P 6X1, pour le réaménagement de patinoires extérieures pour les parcs Woods du secteur d'Aylmer et Valpin du secteur de Masson-Angers, ainsi que les travaux d'aménagement au parc des Trembles du secteur de Hull sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 573 460,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 mai 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19008-016-87052	195 622,58 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 2020 - 20-3018 - Parc Woods - Bandes de patinoire
18-18005-033-87053	118 432,09 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 20-3053 - Patinoire extérieure -Parc Valpin
18-19008-003-87054	173 390,85 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) 2020 - Asphalte - Site des Trembles
18-14003-013-87055	36 200 \$	District du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - 20-3034 - Parc des Trembles - Dalle de béton
04-13493	24 938,46 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	24 876,14 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-542

SOUSSION 2020 SP 334 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS D'ENTRAÎNEMENT ET DE PANNEAUX D'INFORMATION POUR LES PARCS DE LA SPARTAN, DU 8-OCTOBRE-1906 ET DES CÈDRES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE BUCKINGHAM - AUDREY BUREAU ET MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation d'équipements d'entraînement et de panneaux d'information en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 15 février 2021, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée, à savoir :

À la firme Techsport inc., 4995, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, aux divers parcs suivants :

- Parc de la Spartan au montant de 45 000 \$ incluant les taxes;
- Parc des Cèdres au montant de 88 000 \$ incluant les taxes.

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile, Saint-Laurent, C.P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au parc suivant :

- Parc du 8-October-1906 au montant de 46 500 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18049-001-87056	41 090,99 \$	Parc de la Spartan - 16-3025 - Travaux
18-18005-034-87057	42 460,69 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 20-3025 - Parcours santé - Parcs du 8-October-1906 et des Cèdres
18-19008-021-87058	25 000,00 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 2020 - 20-3025 - Parcours d'exercice santé
18-17007-036-87059	55 355,73 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets 1, 2, 3 et plus - 20-3025 - Parcours santé - Parcs du 8-October-1906 et des Cèdres
04-13493	7 806,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 786,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-543

SOUSSION 2021 SP 057 - BASSIN AQUATIQUE EXTÉRIEUR - PARC JACK-EYAMIE - PROJET 19-2036 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES – DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LCC & Associés inc, 41, rue de Valcourt, bureau 7, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour les travaux de construction du nouveau bassin aquatique extérieur au parc Jack-Eyamie, pour un montant total de 2 465 064 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20012-001-87060	2 250 932 \$	Piscine Jack-Eyamie - 19-2036 - Piscine Jack-Eyamie
04-13493	107 200 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	106 932 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-544

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER GAZIFÈRE À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND, EN FACE DE LA RUE BERRI - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE Gazifère doit remplacer un nouveau conduit en amont des travaux de la Ville prévus en 2021 sur le boulevard Saint-Raymond, face à la rue Berri;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus dans la semaine du 26 juillet, mais qu'en cas de problématique, ils seront repoussés dans la semaine du 2 août;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient s'échelonner sur environ cinq jours;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exécution de ces travaux, des voies de circulation seront fermées du côté nord du boulevard Saint-Raymond (face au 24, boulevard Saint-Raymond) à différentes périodes, le tout validé et approuvé par la Division de la circulation et de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la circulation sera permise en tout temps du côté sud du boulevard, selon les plans de signalisation approuvés;

CONSIDÉRANT QUE Gazifère doit réaliser ses travaux de soir et de nuit afin d'accélérer la réalisation des travaux et de principalement minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Gazifère à faire réaliser les travaux face au 24, boulevard Saint-Raymond pour une période de cinq jours, débutant à 19 h le 26 juillet 2021;
- demande à Gazifère d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2021-545

SOUSSION 2021 SP 141 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2021 - GROUPE A - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CITEK, s.e.n.c., 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour la préparation des plans et devis incluant les études environnementales de site, phase I et phase II ainsi que la surveillance en résidence pour le projet de « Réfection des rues locales 2021 – Groupe A » dans divers secteurs de la ville, pour un montant approximatif de 326 549,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 mai 2021, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30868-101-87061	264 000 \$	Travaux de réfection du réseau routier - Honoraires professionnels - Rues locales 2021
18-18010-105-87062	34 183,54 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 19-3084 - Honoraires professionnels - Rues locales 2021
04-13493	14 200,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 165,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-546

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER APEX EXPERT CONSEIL INC. À RÉALISER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À NIVEAU DES CONDUITES DE REFOULEMENT DU POSTE DE POMPAGE TOURAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-288 du 21 avril 2021, a mandaté Apex Expert Conseil inc., pour ses services professionnels comprenant la réalisation d'une inspection télévisuelle des deux conduites de refoulement suspendues au pont Noir dans le cadre du projet de réfection des conduites de refoulement du poste de pompage Touraine;

CONSIDÉRANT QUE la Société des transports de l'Outaouais (STO) a été informée que des interventions sont requises pour l'inspection télévisuelle des deux conduites;

CONSIDÉRANT QUE le pont Noir est à l'usage exclusif de la STO, et que l'accès aux regards et l'équipement requis entraineront une entrave de la seule voie réservée aux autobus utilisée de façon quotidienne typiquement entre 5 h et minuit;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux peuvent être réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 et que la machinerie requise pour le nettoyage des conduites génère du bruit :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Apex Expert Conseil inc. et son sous-traitant Can-Explore à réaliser des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites de refoulement suspendues au pont Noir, en dehors des heures permises par le règlement numéro 44-2003, pour environ quatre interventions ponctuelles de cinq heures chacune à partir du 28 juin 2021 jusqu'au 30 septembre 2021.

Adoptée

CE-2021-547

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS ET MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES MAGNUS OUEST ET VIENNEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Magnus Ouest et de la rue Vienneau, dossier RS-21-152, comme illustré au plan numéro CRO-21-317 du 7 juin 2021;
- des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Magnus Ouest et Vienneau, dossier RS-21-152, comme illustré au plan numéro CRO-21-318 du 26 mai 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'interdiction d'immobilisation :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Vienneau	Est	À partir de la rue Magnus Ouest, sur une distance de 94 m vers le nord	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Magnus Ouest	Nord	À partir de la rue Vienneau, sur une distance de 33 m vers l'ouest	En tout temps
Magnus Ouest	Sud	À partir de la rue Vienneau, sur une distance de 13 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de réfection de la rue Vienneau.

Adoptée

CE-2021-548

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DES SOURCES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue des Sources, dossier RS-21-170, comme illustré au plan numéro CRO-21-357 du 14 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Sources	Nord	À partir du chemin des Érables, sur une distance de 44 m vers l'est	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
Des Sources	Ouest	À partir de la rue du Sommelier, sur une distance de 297 m vers le sud	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-357 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-549

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA SÈVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de la Sève, dossier RS-21-176, comme illustré au plan numéro CRO-21-360 du 14 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Sève	Sud/Est	Entre la rue de l'Entaille et la rue de la Tire	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-359 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-550

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MILLAR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Millar, dossier RS-21-194, comme illustré au plan numéro CRO-21-362 du 16 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue Millar	Est	Entre la rue Murray et la rue Hadley	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-362 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-551

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT ET DU CHEMIN INDUSTRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection du boulevard de l'Aéroport et du chemin Industriel, dossier RS-21-150, comme illustré au plan numéro CRO-21-311 du 19 mai 2021.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-311 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-552

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU CURÉ-ANDRÉ-PRÉSEULT - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - NATHALIE LEMIEUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Curé-André-Préseault, dossier RS-21-188, comme illustré au plan numéro CRO-21-377 du 8 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Curé-André-Préseault	Sud	À partir de la rue de Matapédia, sur une distance de 15 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-377 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-553

SOUSSION 2020 SP 106 - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE - SECTEUR DE LA RUE DUCERRE - SERVICES DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - NATHALIE LEMIEUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Michel Leclerc inc., 855, rue Pépin, bureau 200, Sherbrooke, Québec, J1L 2P8, pour le remplacement des conduites d'eau potable et la réfection complète de la chaussée de cinq rues dans le secteur de Gatineau ainsi que les travaux de chemisage sur la conduite du chemin piétonnier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 3 457 377,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 mai 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30842-010-87063	1 300 000 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Égouts et aqueduc - 17-3058 - Secteur de la rue Ducerre - Pavage
06-30868-400-87064	433 677,56 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - 17-3058 - Secteur de la rue Ducerre - Pavage
06-30842-011-87065	967 000 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Égouts et aqueduc - 17-3058 - Secteur de la rue Ducerre - Aqueduc
06-30849-400-87066	243 810,52 \$	Ouvrages d'art - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 17-3058 - Secteur de la rue Ducerre - Aqueduc
06-30842-012-87067	212 558,38 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Égouts et aqueduc - 17-3058 - Secteur de la rue Ducerre - Égouts
04-13493	150 353,44 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	149 977,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-554

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - STATIONNEMENT DU CARREFOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement dans le stationnement du Carrefour, dossier RS-21-140, comme illustré au plan numéro CRO-21-314 du 25 mai 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
26 espaces dans le stationnement du Carrefour	7 h à 17 h Lundi au vendredi Excepté véhicules munis d'un permis - zone 32

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-314 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-555

PROTOCOLE D'ENTENTE - AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE BACS SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PROJET POTAGER COMMUNAUTAIRE DES RÉSIDENTS DE LA TERRASSE LAKEVIEW

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite voir développer des jardins communautaires et collectifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire associer les citoyens et les organismes au développement de l'agriculture urbaine et dans le cas présent, d'autoriser un organisme du milieu à installer des bacs de jardins communautaires sur un terrain municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de la Terrasse Lakeview a fait une demande afin de pouvoir aménager des bacs de jardins communautaires au parc Lakeview et qu'elle consent à les rendre accessibles à des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme désire assumer les responsabilités d'aménagement, d'entretien et de gestion des espaces définis;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est un organisme à but non lucratif, dont la mission est de « Promouvoir l'intégration sociale à l'intérieur du quartier Terrasse Lakeview et accroître le sentiment d'appartenance à leur communauté »;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite participer à la vie communautaire de son quartier, qu'il souhaite y développer un sentiment d'appartenance par le biais des jardins communautaires et collectifs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés souhaite soutenir cette initiative communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite autoriser l'organisme à utiliser des espaces spécifiques, tels qu'identifiés au protocole d'entente, pour aménager des bacs de jardins communautaires dans le cadre du projet Potager communautaire des résidents de la Terrasse Lakeview :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d'entente pour l'autorisation d'installer des bacs sur des terrains municipaux dans le cadre du projet Potager communautaire des résidents de la Terrasse Lakeview avec l'Association des résidents de la Terrasse Lakeview, au parc Lakeview situé au 39, promenade Crescent, Gatineau, Québec, J9H 1T2;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente et ses annexes.

Adoptée

CE-2021-556

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU TRIATHLON DE GATINEAU - 31 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE le Triathlon de Gatineau se déroulera le samedi 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement respectera toutes les exigences émises par la Direction générale de la santé publique du Québec et sera soumis au processus d'approbation à cet effet, en lien avec la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière (plan de signalisation et surveillance policière) sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2021-47;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la signalisation routière temporaire requise est la responsabilité de l'organisme selon les normes en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'organisme à fermer les routes et stationnements (incluant les parcomètres) mentionnés ci-dessous selon l'horaire suivant :

Date	Heures	Rues
Samedi 31 juillet 2021	6 h à 17 h	Boulevard Fournier, entre la rue Joanisse et la rue Jacques-Cartier

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

Les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2021-557

SOUSSION 2021 SP 034 - LOCATION D'UN CAMION AUTOPOMPE ÉCHELLE PANIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE GATINEAU**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Techno Feu inc., 105, route Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac, Québec, J0G 1M0, pour la location d'un camion autopompe échelle panier pour une période de 12 mois, pour un montant total approximatif de 136 935,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mars 2021, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22100-515-87068	125 040,11 \$	Administration - Incendies - Location de machinerie et de véhicules
04-13493	5 955 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 940,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	125 040,11 \$		Surplus affecté
02-22100-515		125 040,11 \$	Administration - Incendies - Location machinerie et véhicules

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-558

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MAISON-RÉALITÉ INC. - 10, RUE JEANNE-D'ARC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison-Réalité inc. a obtenu, le 30 mars 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 10, rue Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison-Réalité inc. a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 10, rue Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Maison-Réalité inc. pour l'immeuble situé au 10, rue Jeanne-d'Arc.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2021-559

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 22

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches numéro 22 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 21	Pièces de comptes à payer	13 050,70 \$	7 au 11 juin 2021
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	481 188,90 \$	7 au 11 juin 2021
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	3 693,27 \$	7 au 11 juin 2021
Liste des embauches numéro 22	Embauche du personnel temporaire	2 933 991,27 \$	30 mai au 5 juin 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-560

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 23 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 23

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches numéro 23 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	18 285,59 \$	14 au 18 juin 2021
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	630 817,27 \$	14 au 18 juin 2021
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	3 270,53 \$	14 au 18 juin 2021
Liste des embauches numéro 23	Embauche du personnel temporaire	907 929,46 \$	6 au 12 juin 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-561

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-24 POUR UN MONTANT TOTAL DE 285 630,18 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 JUIN 2021**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-24 d'un montant de 285 630,18 \$ pour la période du 10 au 16 juin 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-562

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE LA SOUMISSION 2018 SP 149 - SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICES ACTUARIELS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-604 du 27 juillet 2018, adjugeait un contrat à la firme Morneau Shepell pour la prestation de services actuariels sur la base des prix unitaires et forfaitaires pour un montant total de 398 733,30 \$ taxes incluses, et ce, pour la période du 3 juillet 2018 au 2 juillet 2021, représentant les services requis en tarification horaire et en tarification forfaitaire;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-785 du 6 novembre 2019, autorisait un ajustement de 201 959 \$ incluant les taxes, afin d'effectuer les travaux requis jusqu'au 2 juillet 2021 et portant le coût total du contrat à 538 606 \$ incluant les taxes, pour les services requis en tarification horaire seulement;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du contrat, le monde municipal continue de vivre une turbulence au niveau des régimes de retraite, et ce, principalement du point de vue législatif, expliquant ainsi qu'un nombre additionnel de 784,30 heures est nécessaire afin de répondre aux divers besoins prévus initialement dans le cadre de l'appel d'offres, représentant un montant supplémentaire de 273 812,96 \$ taxes incluses :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- les ajustements reliés aux heures additionnelles pour les services actuariels au montant de 273 812,96 \$ incluant les taxes afin d'effectuer les travaux requis jusqu'au 2 juillet 2021;
- la direction du Service des finances à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection dans le cadre du contrat cité ci-haut, portant ainsi le coût total du contrat à 1 021 788,58 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-13310-411.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-563

SUBVENTION DE 5 400 \$ - SOUTIEN À LA PROGRAMMATION ESTIVALE 2021 DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU QUARTIER CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du quartier Carrefour-de-l'Hôpital (ARQCH), fait une demande de financement pour soutenir leur programmation estivale 2021 dans le district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Gilles Carpentier désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien accordé par l'élu est de plus de 5 000 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 400 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du quartier Carrefour-de-l'Hôpital (ARQCH), 133, avenue de la Drave Gatineau, Québec, J8T 7V5, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972-87045	5 400 \$	Monsieur le conseiller Gilles Carpentier - District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79942-692	5 400 \$		Monsieur le conseiller Gilles Carpentier - District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Équipement non-capitalisable
02-79942-972		5 400 \$	Monsieur le conseiller Gilles Carpentier - District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

Adoptée

CE-2021-564*

RÈGLEMENT ÉTAT DES FRAIS DE JUSTICE - 3962202 CANADA INC. C. VILLE DE GATINEAU ET TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC, SECTION DES AFFAIRES MOBILIÈRES - 550-80-004952-194

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-994 du 6 décembre 2016, mandait les Services juridiques de la Ville de Gatineau pour procéder à l'expropriation du lot 3 837 799 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le procès devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) s'est tenu du 1^{er} au 18 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE suite au jugement, une demande en permission d'en appeler de la décision du TAQ a été déposée par la partie expropriée et fut accordée;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du jugement en appel prononcé le 30 avril 2021, la Cour du Québec a accueilli l'appel et décidé de retourner le dossier devant le TAQ;

CONSIDÉRANT QUE la Cour du Québec a également ordonné à la Ville de Gatineau de payer à 3962202 Canada inc. à titre des frais d'experts le montant de 223 492,26 \$, avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 68 de la *Loi sur l'expropriation* à compter du 6 août 2019, le tout, avec les frais de justice, pour un total de 257 332,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts journaliers s'élèvent à 10,06 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déjà payé à titre de frais d'expert un montant de 150 000 \$ suivant le jugement du TAQ en première instance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déposé devant la Cour Supérieure un recours en contrôle judiciaire de la décision de la Cour du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce recours n'opère pas sursis d'exécution du jugement rendu par la Cour du Québec, la Ville doit donc acquitter les frais d'experts, ainsi que les frais judiciaires, conformément au jugement;

CONSIDÉRANT QUE seul le conseil municipal a compétence pour autoriser le trésorier à puiser les sommes à même la réserve d'acquisition de propriétés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de mandater le trésorier à verser à l'exproprié ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, le montant de 115 901,46 \$, ainsi que les intérêts journaliers si le chèque ne peut être émis le 8 juillet 2021, et ce, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Services des affaires juridiques.

De plus, le trésorier est autorisé à puiser le montant de 115 901,46 \$, ainsi que les intérêts journaliers si le chèque ne peut être émis le 8 juillet 2021, à même la réserve Acquisition de propriétés ou à même les produits de disposition de l'année courante advenant que la Ville dispose de propriétés en cours d'année, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	115 901,46 \$	Expropriation du lot 3 837 799

Un certificat du trésorier a été émis le 25 juin 2021.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif